

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

25-009

Séance du 31 mars 2025

Date de Convocation : 25.03.2025
Date d’Affichage : 25.03.2025

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 10 Votants : 11
Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : VERNIER Fabienne (procuration donnée à Valérie GERVAIS).

OBJET : Affectation du résultat de l’année 2024 – Budget Communal

L’an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de **541 161.53 euros**
que les résultats de fonctionnement cumulés s’élèvent à **473 136.38 euros**

l’exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de **17 356.26 euros**

Après en avoir délibéré, **le conseil décide d’affecter ce résultat comme suit :**

1) S’il y a lieu d’apurer le déficit d’investissement :

- prioritairement au **compte 1068** : **106 250.41 euros**
- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte **R002** : **366 885.97 euros**

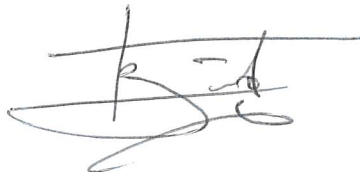
2) S’il n’y a pas de déficit d’investissement à résorber et un solde disponible :

- le solde d’investissement est repris au compte au compte **R001** : **0.00 euros**
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte **R002** : **0.00 euros**

Pour Extrait conforme,

Secrétaire de séance :

THIERRY BECAUD



Le Maire,



Guy PIETRIGA

